



### **Ecole élémentaire Arc-en-ciel**



4 le clos d'Enneval 27120 Ménilles



09 67 19 57 19



[ce.0271535x@ac-rouen.fr](mailto:ce.0271535x@ac-rouen.fr)

### **Ecole maternelle Les crayons de couleur**



2 le Clos d'Enneval 27120 Ménilles



02 32 36 10 31



[ce.0271420x@ac-rouen.fr](mailto:ce.0271420x@ac-rouen.fr)

## **Compte-rendu du Conseil d'Ecole n°3 du 12 juin 2018 à 17h30**

### **ORDRE DU JOUR :**

1. Les manifestations du 3<sup>ème</sup> trimestre
2. La primarisation
3. Les actions des RPE
4. Les projets pour 2018/2019
5. La coopérative et le budget mairie
6. Les travaux
7. Questions diverses

### **Présents :**

**Municipalité:** M. Michel MARCHAND, 1<sup>er</sup> adjoint chargé des affaires scolaires et du budget, Mme Virginie MORVAN, adjointe au maire, Mmes Véronique LE RAY, Lyssa BERNARDI, Noëlle LAVIEILLE, conseillères municipales

**Equipe enseignante :** Mme Zahia HAMZA CHERIF, directrice des écoles élémentaire et maternelle, Mme Isabelle DIDIER enseignante à mi-temps en GS/CP, Mme Laurence VIEUGUE enseignante en MS/GS, Mme Anne-Frédérique PIROUX enseignante à mi-temps en PS/MS, Mme Christine MURGUET enseignante en PS, Mme Emmanuelle GUIOT, enseignante en CM1 et en GS/CP, Mme Laurence BRICOUT enseignante en CP, Mme Dominique HIRSCHMULLER enseignante en CE1, Mme Laurence BENOIST enseignante en C1/CM1, Mme Elodie LETOURNEL enseignante en CM2

**Parents d'élèves :** Mme Christelle FERRAND maman d'Elyne en CE1/CM1, Mme Stéphanie BALESTIBAUT maman de Maxime en CE2, M. Ludovic GEAIFFRAI papa de Cléo en CP, M. Christophe MASSONET, papa de Louise en CP. M. Matar DIOP papa d'Anaïs en PS/MS, Mme Séverine GOUET maman d'Alexandre en MS, d'Antoine en CE1 et de Léa en CM2, Mme Gaëlle BERTHOME maman de Zoé en PS.

**Excusés:** Mme Magali NEDELLEC, Inspectrice Départementale de l'Education Nationale de Evreux 2, M. Yves ROCHETTE, Maire de Ménilles, Mme Emmanuelle GUIOT enseignante en CM1 et en GS/CP, Mme Noémie POIRIER enseignante à mi-temps en PS/MS, Mme Charlène CHOLET maman de Nolhan en CM1, Mme Elise GUICHET, maman d'Emma en CE2 et de Léo en PS, Mme Jennifer BOSCA maman de Kiara en PS/MS et d'Ethan en CM1, Mme Mathilde LE FELLIC maman de Maxime en PS et de Tom en CE1,

**Absents:** Mme Sobeida BAEZ, maman de Stélie en CE1/CM1 et de Slanna en CM2, Mme Nadia SALNIKOV, maman de Malina en MS/GS, Patricia DENIS maman de Erine en MS/GS, Monsieur Patrick BUSTIN papa de Gabriel en PS/MS et de Raphaël en CP, Mme Angélique EXARE, maman de Nathan en CP, Mme Céline CARION maman de de Lylian en CE2.

## INTRODUCTION :

---

Madame la directrice a réuni tous les acteurs de la communauté éducative des écoles de Ménilles dans le cadre de la primarisation qui sera effective en septembre 2018.

Elle remercie toutes et tous d'être présents à ce dernier Conseil d'Ecole de l'année scolaire 2017/2018.

## 1. LES MANIFESTATIONS DU 3<sup>ème</sup> trimestre

---

### 1. Les diverses manifestations organisées:

- Lors du loto de très nombreux parents et enfants ont passé ensemble une soirée conviviale et, pour certains, gagné de très beaux lots.
- Le festival du livre a permis d'avoir une dotation de livres pour les classes équivalente à 20% du montant des achats par les familles.
- Le défimaths a concerné de nombreuses classes de la petite section à la 6<sup>ème</sup>. Il s'est déroulé sur 3 journées et a permis à des enfants, répartis en équipes, de résoudre des défis mathématiques en communiquant entre eux, même s'ils ne se connaissaient pas auparavant. Nous remercions Mme PIROUX et M. ROLLAND, professeur de mathématiques à Pacy, qui sont les concepteurs et les organisateurs de cette très manifestation.
- Tous les élèves de maternelle ont vu le spectacle « Cœur de clown ».
- Les classes de cycle 2 et de cycles 3 ont participé au cross inter-écoles à Saint Aquilin pour le cycle 2 et à Pacy pour le cycle 3 où médailles et coupes ont été remportées.
- Les classes de CE2, CM1 et CM2 ont participé à la journée d'ateliers « balle ovale » inter-écoles, pour clôturer en beauté le cycle d'initiation qu'elles avaient pratiquées dans l'année.
- Le Racing Club de football de Pacy/Ménilles a offert 2 demi-journées d'ateliers sportifs aux élèves de cycle 2 et de cycle 3.
- Les CM1 ont participé à une journée de pêche à l'étang des pompiers proposée par « La bonne touche », association de pêche Ménillonnnes.
- Les classes de CE1/CM1, CM1 et CM2 ont participé aux journées « Fermes ouvertes » organisées par la FNSEA 27 pendant lesquelles les agriculteurs de notre département ont ouvert les portes de leur ferme afin de montrer leur savoir-faire aux enfants.
- Les CP : journée avec leurs correspondants de saint Aquilin autour d'un parcours des saveurs que les enseignantes organisent dans le parc du château de Ménilles.
- Les CM1 et les CM2 : parcours d'orientation dans le parc du château de Ménilles.  
Les CM2 : journée basket au gymnase avec un entraîneur diplômé.
- Les CM2 futurs élèves de 6ème ont reçu le professeur d'allemand du collège de Pacy, Monsieur GROEGHER, qui a présenté sa matière et la quantité de travail hebdomadaire que cela représente.  
Ils ont été accueillis au collège avec participation à des cours, déjeuner au self, visite guidée de l'établissement et questions/réponses avec M. ROUSSET, principal adjoint du collège.  
Les parents ont été accueillis un samedi matin pour une visite guidée de l'établissement, une présentation du fonctionnement du collège et le dépôt des dossiers d'inscription.
- En élémentaire, à chaque fin de période, les parents sont invités à participer à des jeux de société et à un goûter pour les anniversaires de la période écoulée.  
Pour dernière période et pour la dernière de l'année, nous avons remplacé les jeux de société par des ateliers sportifs.
- Le lundi 28 mai et le vendredi 1er juin, Madame Murguet a reçu les parents des futurs élèves de PS de 15h30 à 16h30.
- Un accueil des élèves de grande section sera organisé à l'école élémentaire, fin juin.

## 2. Les sorties de fin d'année:

- Les classes de PS et GS/CP puis les classes de PS/MS et MS/GS ont fait, une sortie à la ferme pédagogique de Saint Aubin du Thenney, à proximité de Bernay. Dans un corps de ferme verdoyant et accueillant, les enfants ont pu nourrir et caresser les chèvres et leurs petits, les moutons, les cochons, les lapins, les ânes, les animaux de la basse-cour (poules, coqs, pintades, dindons, oies, canards).

Ils ont découvert l'élevage de vaches laitières, la production de l'herbe jusqu'à la fabrication du beurre. Ils ont assisté à la traite des vaches à la machine et se sont initiés à la traite à la main.

Enfants, enseignants, ATSEM et parents ont été enchantés par cette très agréable et très enrichissante sortie.

- Les CE1 et CE1/CM1 ont visité un chef-d'œuvre de l'architecture médiévale, le château d'Harcourt, datant des XIIe et XIVe siècles et fortement remanié au XVIIe siècle. Il reste entouré d'une partie du mur d'enceinte et est bordé d'un double fossé. L'exposition permanente au rez-de-chaussée leur a permis de comprendre le site, son histoire et celle des Harcourt qui figurent au rang des plus vieilles familles de France.

Ils ont ensuite participé à un rallye autour des arbres dans l'arboretum d'Harcourt, jardin d'arbres de 12 hectares parmi les plus riches de France. Il offre une collection botanique unique. Autant par l'âge que par la dimension des spécimens qui le composent : 2 900 arbres, de 56 familles différentes, dont certains, âgés de 150 à 200 ans, mesurent plus de 40 mètres de haut. Au détour des allées ils y ont découvert des arbres remarquables provenant de tous les continents tels que les hêtres tortillards, les métaséquoïas, les nothofagus... quelques exemples parmi d'autres.

- Les CP et CE2 partiront à la découverte d'espèces surprenantes au travers des 7 univers qui composent Biotropica :

La serre tropicale, la crique des manchots, le bush australien, la brousse africaine, le jardin d'Asie, le lac des pélicans, et la ferme des enfants.

Une matinée à la découverte du monde animal : mammifères, oiseaux, reptiles, amphibiens, poissons, invertébrés, tous sont représentés.

Puis iront faire du minigolf à la base de loisirs de Léry-Pose sur 2 parcours de 18 trous: le Campagnard et le Montagnard, qui se font en 1 heure et demi/ 2 heures

Ils devront franchir des ponts et des cascades, de quoi leur offrir de beaux frissons !

- Les CM1 et CM2 partiront sur les traces de la 2ème Guerre Mondiale, du Débarquement et de la Bataille de Normandie à travers le musée du Mémorial de Caen. La thématique tout entière de ce musée d'histoire est tournée vers la fragilité de la paix. L'après-midi ils iront à Cabourg pour s'initier aux joies du char à voile, aux heures de marées basses, sur des parcours balisés, encadrés par des moniteurs diplômés d'état.

## 3. Les kermesses:

Pour la dernière année, il y aura 2 kermesses indépendantes.

- la kermesse de la maternelle aura lieu le samedi 23 juin 2018 à partir de 14 heures.

- La kermesse de l'élémentaire aura lieu le vendredi 29 juin à l'école à partir de 18 heures.

Venez nombreux !

---

## 2. LA PRIMARISATION

---

### 1. L'école primaire :

Une mesure de **primarisation** envisagée depuis plusieurs années, sera effective à la prochaine rentrée : l'école maternelle et l'école élémentaire fusionnent pour devenir une école **primaire**.

L'école primaire est le regroupement de l'école maternelle de 3 ans (parfois 2 ans) à 6 ans et de l'école élémentaire de 6 à 11 ans. Cet ensemble est chargé de l'enseignement du premier degré décomposé en trois cycles : le cycle 1 ou cycle des apprentissages premiers, de la PS à la GS, le cycle 2 ou cycle des apprentissages fondamentaux, du CP au CE2, le cycle 3 ou cycle des approfondissements, du CM1 à la 6<sup>ème</sup>.

### 2. Un nom pour notre école primaire :

L'équipe propose enseignante plusieurs propositions de noms pour la nouvelle école primaire : Aristide Briand, Geoffroy de Pennart, L'école de la vallée, Les coteaux, Les couleurs du val, Les couleurs de l'arc en ciel, Hauts en couleur, L'école d'Enneval, L'école du clos A l'issue du vote des membres du Conseil d'Ecole, le nom choisi est :

#### **« Couleurs Arc-en-ciel ».**

Les deux entités actuelles gardent chacune leur entrée respective.

La directrice Mme HAMZA CHERIF reçoit dans son bureau situé au 4 Le Clos d'Enneval.

### 3. Demandes particulières :

Dans le cas où une classe à double niveau comprend une section de cycle 1, nous aimerions garder une ATSEM pendant la matinée de classe.

M. Marchand accepte.

Dans le cas où une classe à double niveau avec une section de cycle 1 se trouve dans les locaux de l'élémentaire, nous souhaiterions que tous les enfants de cette classe entrent et sortent par l'entrée de l'élémentaire. Ce serait plus commode pour les familles et permettrait le respect total des règles d'hygiène dans l'espace restauration.

M. Marchand attend un descriptif détaillé de notre proposition avant de prendre une décision.

### 4. L'équipe :

Mmes GUIOT, Mme POIRIER et Mme DUPUIS nous quittent. Nous les remercions pour la qualité de leur travail et leur souhaitons une bonne continuation.

Nous accueillons Mmes Nathalie CHENOT et Véronique GOUGEROT à qui nous souhaitons la bienvenue. Mme Eléonore COSTECALDE occupera le poste de BD (Brigade Départementale, assurant des remplacements de plus ou moins longue durée dans tout le département) rattaché à notre école.

Madame Bricout attend les résultats du second mouvement pour savoir si elle conservera son poste.

Mme DIDIER sera déchargée à 50% et Mme LETOURNEL à 33%.

### 5. L'effectif prévisionnel :

242 avaient été comptabilisés dans les effectifs prévisionnels mais certains enfants nés en 2015 sur les 3 communes Ménilles, Croisy et Vaux ont déménagé ou sont partis dans le privé.

Nous avons 237 élèves à répartir sur 10 classes: 20 PS, 37 MS, 23 GS, 23 CP, 37 CE1, 37 CE2, 25 CM1, 35 CM2.

La répartition des élèves n'est pas faite, elle sera affichée sur le panneau à l'extérieur de l'école la dernière semaine d'août.

L'équipe enseignante répartit les élèves en fonction de critères soigneusement définis.

## 6. La rentrée:

Elle aura lieu le **lundi 3 septembre 2018** de 9h à 12h puis 12 h à 13h30 à 16h30. Traditionnellement pour les élèves de petite section, nous proposons une rentrée, en douceur. Le lundi 3 septembre la moitié des enfants est accueillie, le mardi la seconde moitié est accueillie, le jeudi 6 tous les enfants viennent en classe. Le conseil d'école approuve cette rentrée échelonnée pour les PS à l'unanimité. Nous proposons d'accueillir les élèves de cours préparatoire, à 9h30, après l'accueil des élèves déjà scolarisés en cycle 2 et 3 l'an dernier. Le conseil d'école approuve cette rentrée décalée pour les CP à l'unanimité. La rentrée des enseignants aura lieu le vendredi 31 août.

## 3. LES ACTIONS DES RPE

---

### 1. Le kit écolier: (Voir le mode d'emploi en annexe 1)

Votre association de parents d'élèves vous propose cette année encore **le kit écolier**. C'est un moyen pratique de disposer de la totalité des fournitures nécessaires à votre enfant pour la rentrée prochaine. La liste des fournitures a été établie par l'ensemble des enseignants de l'école primaire de Ménilles et couvre les besoins de TOUTE l'année scolaire.

Le tarif est avantageux, la commande est personnalisée, la livraison à votre domicile est gratuite. Ce projet permet aux familles des économies sur les coûts des fournitures scolaires. De plus le fournisseur a décidé cette année de reverser l'équivalent de 4 % du montant totale de la commande à la coopérative scolaire de vos enfants pour les activités de l'année à venir.

### 2. Création d'une association de parents d'élèves:

L'équipe enseignante souhaite que les parents d'élèves se constituent en association. Elle aurait pour rôle d'informer les familles sur la vie de l'établissement.

Elle pourrait organiser des réunions d'information avec la participation d'enseignants. Elle pourrait proposer certains services à l'attention des parents ou des élèves directement liés aux activités d'enseignement : prêts et bourses de livres, bourses aux fournitures, kits écoliers etc...

Elle pourrait aussi organiser des activités qui ne se rattachent pas directement aux nécessités d'enseignement : kermesse, lotos, bourse aux vêtements, ...

Pour information, les associations de parents d'élèves sont les seules à pouvoir faire distribuer aux parents par l'intermédiaire des élèves les propositions d'assurance scolaire.

Les parents vont réfléchir à cette requête.

## 4. LES PROJETS POUR 2018/2019

---

### 1. *Projet écoles numériques innovantes et ruralité pour 2018/2019*

Notre projet: Ecoles numériques innovantes et ruralité avec pour objectif est la mise en place d'un ENT (espace numérique de travail) pour favoriser le développement de pédagogies innovantes a été retenu. Nous recevrons des subventions de l'état dont le montant sera équivalent à l'investissement de la commune. L'enveloppe globale est ainsi doublée et permet un achat conséquent de matériel. (Commune 5 500€)

#### Objectifs :

Domaine 1 : Introduire / systématiser l'outil numérique pour approfondir l'apprentissage des langages chez les élèves

Domaine 2 : Approfondir les méthodes et outils pour apprendre

Domaine 3 et 4 : Développer une culture numérique

Domaine 5 : Le numérique au service du PEAC (Parcours d'Education Artistique et Culturel)

## *2. Le projet Erasmus plus :*

En collaboration avec l'école Dulong de Pacy et le collège Pompidou de Pacy, nous participons au projet Erasmus+. Ce projet est financé par l'Union européenne.

Il vise à soutenir financièrement des actions dans les domaines de l'enseignement, de la formation, de la jeunesse et du sport. Il favorise les partenariats internationaux et le partage de pratiques innovantes. L'Union Européenne mise sur l'éducation et la formation, et ce dès le plus jeune âge. Le programme Erasmus + s'inscrit dans une approche tournée vers le développement des compétences favorable à la réussite de tous, en s'attachant notamment à la réalisation des objectifs suivants :

- lutter contre le décrochage scolaire ;
- développer les compétences clés ;
- renforcer la coopération entre acteurs de l'éducation formelle et non formelle ;
- améliorer la qualité de l'enseignement grâce aux échanges entre pairs.

## **5. LA COOPERATIVE ET LE BUDGET MAIRIE**

---

### *1. Comptes coopérative :*

Le solde de la coopérative de la maternelle en date du 31/05/2018 s'élève à 5 598,35€.

Le solde de la coopérative de l'élémentaire en date du 31/05/2018 s'élève à 7 788,32€.

L'an prochain, les 2 coopératives vont fusionner.

### *2. Budget mairie :*

Fournitures scolaires : 3 641,30 € pour la maternelle

6 217,80 € pour l'élémentaire

Total : 9 859,30€ soit une base de 38€ par élève.

## **6. LES TRAVAUX**

---

La mairie a reçu un accord de principe, elle attend les subventions pour démarrer les travaux. Dans l'idéal, ils devraient être terminés au début de l'année 2010.

La commission technique travaille au projet final qui restera fidèle au projet initial.

Il prévoit : 2 classes supplémentaires côté élémentaire et 1 classe supplémentaire avec dortoir attenant côté maternelle.

Des sanitaires seront ajoutés côté maternelle.

La garderie sera doublée en superficie et aura une cour côté maternelle pour les petits et côté locaux techniques pour les grands.

La salle de restauration pourra accueillir 70 couverts supplémentaires.

La capacité du parking côté maternelle sera augmentée.

Tout sera fait pour ne pas gêner le bon déroulement de l'année scolaire.

Pendant les travaux, l'entrée de la maternelle sera décalée, elle se fera par la salle des chaussons.

Les demandes de petits travaux et d'achat de mobilier à effectuer pendant l'été seront transmises à Monsieur Michel MARCHAND et à Monsieur COURTAT fin juin.

## 7. QUESTIONS DIVERSES

---

### Remerciements à

- la municipalité de Ménilles pour l'investissement pour les écoles qui représente 50% du budget total de la commune,
- l'équipe des services techniques pour leur disponibilité et leur réactivité à chacun de nos besoins,
- l'ensemble des membres du comité des fêtes qui prête du matériel, installe et démonte toutes les structures nécessaires aux différentes manifestations,
- Monsieur Gérald Bernardi gérant du château de Ménilles qui nous accueille chaque fois que nous le souhaitons,
- Monsieur Jean-Marc Morisot, directeur de la société Bogart qui offre des lots pour notre loto et notre kermesse,
- l'association « La bonne touche » et ses bénévoles qui transmettent leur savoir-faire aux enfants avec patience et bienveillance,
- tous les commerçants qui ont offert des lots pour notre loto,
- au Racing Club de football de Pacy/Ménilles pour la qualité de ses interventions,
- aux propriétaires des fermes de Sassey, Fontaine sous Jouy et Chaignes pour leur gentillesse et les excellents goûters préparés avec des produits locaux offerts aux enfants,
- à FNSEA 27 qui a fourni des kits de présentation des différentes filières agricoles.

Nous remercions tous les parents qui se sont impliqués lors des manifestations organisées par l'école sans lesquels rien ne serait possible et tous les enfants pour leur comportement agréable lors des différentes manifestations.

### CONCLUSION :

---

Le procès-verbal est rédigé par Mme HAMZA CHERIF.

Il sera consultable en ligne sur le site de la Mairie de Ménilles : [www.menilles.fr](http://www.menilles.fr) rubrique « écoles » et envoyé aux adresses mails des familles.

Trois annexes d'informations aux familles figureront à ce compte-rendu :

[Annexe 1](#) : Le kit écolier

[Annexe 2](#) : Les accidents à l'école

[Annexe 3](#) : Le rôle de la directrice

La séance est levée à : 19h30

Toute l'équipe de l'école primaire « **Couleurs de l'arc-en-ciel** » vous souhaite, à toutes et à tous, d'excellentes vacances.



## Annexe 1 :

## Le kit écolier



Votre association de parents d'élèves vous propose le kit écolier cette année encore.

### **Commande par internet :**

La commande se fait via le site de notre partenaire sur lequel vous retrouverez directement les listes de chaque classe. Vous pouvez ensuite agir sur votre panier comme bon vous semble en ajoutant ou supprimant des articles si vous les possédez déjà.

**Attention : nous ne pourrions être tenus pour responsables si vous choisissez de ne pas commander un article de la liste et qu'il manque à votre enfant à la rentrée.**

Avant de valider votre commande, il vous suffira d'entrer le code qui a été assigné à notre établissement **18R27CIE** pour bénéficier des avantages du partenariat, comme la livraison à domicile gratuite et le reversement à la coopérative scolaire.

Le paiement se fera alors par carte bleue via le site internet et votre commande vous sera livrée à votre domicile par un transporteur qui vous contactera afin de convenir avec vous du moment de la livraison. Nous vous conseillons d'effectuer votre commande lorsque vous êtes sûr/e d'être présent/e pour recevoir votre colis et non parti/e en vacances.

### **Mode d'emploi :**

1. Connectez-vous au site : [www.rentreediscount.com/LISTES-SCOLAIRES.html](http://www.rentreediscount.com/LISTES-SCOLAIRES.html)
2. Dans le champ « établissement » entrez : Ménilles. L'ensemble des listes scolaires de notre école vont s'afficher.
3. Cliquez sur la liste de la future classe de votre enfant (au choix pour droitier ou pour gaucher)
4. A ce moment-là, vous pouvez, si vous le souhaitez, modifier la liste en ajoutant ou supprimant des articles. Une fois votre sélection terminée, cliquez sur « ajouter au panier »
5. Si vous avez plusieurs enfants, vous pouvez revenir à la liste des classes et recommencer l'étape 3 et 4 pour ajouter plusieurs kits à votre panier.
6. Cliquez ensuite sur votre panier. A la fin de celui-ci, entrer le code **18R27CIE** dans le champ « coupon de réduction » pour bénéficier des frais de port gratuit.
7. Acceptez les conditions générales de vente puis validez votre commande et créez votre compte.

### **Comment commander la liste scolaire de mon enfant sur [www.rentreediscount.com](http://www.rentreediscount.com) ?**



1. Rendez-vous sur la page LISTES SCOLAIRES



2. Recherchez votre ETABLISSEMENT SCOLAIRE



3. Ajouter la liste scolaire au PANIER en 1 clic (le panier reste modifiable)



Pour passer commande, et bénéficier des avantages spéciaux de ce partenariat, vous devrez impérativement saisir le code établissement dans l'encart Coupon de réduction lors de la validation de votre panier.

Code établissement

**18R27CIE**





## Annexe 2 :

## Les accidents à l'école

### 1. Le transfert de responsabilité :

À chaque étape de la journée de l'élève, il y a transfert de responsabilité entre la famille et les équipes éducatives, mais aussi entre le scolaire et le périscolaire.

Le temps périscolaire concerne tout ce qui se passe, immédiatement avant ou après l'école :

le temps du transport scolaire, la garderie de 7h30 à 8h50 et de 16h30 à 18h30, la pause méridienne de 12h à 13h20, l'aide aux devoirs entre 16h45 et 18h15\*

### La responsabilité des enseignants s'arrête à la fin des cours.

La responsabilité de la prise en charge à la garderie ou à la cantine relève de la collectivité qui prend en charge les élèves dans les activités périscolaires, la mairie.

La responsabilité de la prise en charge sur le temps de l'aide aux devoirs, relève de Madame Tinchon et de son association A.P.T.E (Accompagnement Pour la Transmission de savoirs Educatifs, sociaux et culturels)

Que ce soit sur le temps scolaire ou sur le temps périscolaire, toutes les mesures sont prévues afin que l'élève accidenté soit pris en charge dans les meilleures conditions en cas d'accident.

En cas d'accident sur le temps scolaire, c'est le directeur qui rédige la déclaration d'accident et la transmet à l'IEN dans les quarante-huit heures.

Sur le temps périscolaire, c'est la mairie qui rédige la déclaration d'accident.




Ce rapport, auquel sont joints les témoignages, doit être le plus complet possible et permettre d'établir, de manière précise et détaillée, les circonstances exactes de l'accident. Lorsque les parents des élèves en cause, que ces derniers soient auteurs ou victimes de l'accident, en font la demande, le responsable a l'obligation de leur communiquer le rapport d'accident scolaire. (Durée de conservation des documents : 10 ans)

### 3. Les moyens à disposition en cas d'accident :

#### a. Les fiches de renseignements :

La fiche de renseignements de chaque élève, avec les numéros d'urgence est consultable par tous les personnels, dans les lutins à gauche de la porte du bureau de la directrice pour les élèves de l'élémentaire et dans la tisanerie pour les élèves de maternelle. Elle permet de joindre la famille en cas de nécessité. Il est impératif que les familles informent l'école de toute modification pour la mise à jour des renseignements.

#### b. La pharmacie :

<b>CONTENU DE LA PHARMACIE D'ECOLE</b>	
<b>Matériel pour les soins</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- poubelle équipée d'un sac plastique</li><li>- réfrigérateur avec bac à glaçons et/ou coussin réfrigérant</li><li>- pince à écharde</li><li>- paire de ciseaux</li><li>- Thermomètre frontal</li><li>- couverture isotherme</li><li>- gants jetables</li></ul>	<b>Produits d'usage courant</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- flacon de savon de Marseille</li><li>- compresses individuelles</li><li>- pansement adhésifs hypoallergéniques</li><li>- filet à pansements</li></ul>
<b>Remarques</b> <ul style="list-style-type: none"><li> Ne pas utiliser de coton hydrophile</li><li> Signaler tout produit en rupture à la directrice pour le réassort.</li><li> Les PAI de l'élémentaire sont dans un carton au-dessus de la pharmacie, ceux de la maternelle sont dans la tisanerie.</li></ul>	

#### c. Le registre des soins :

Un registre spécifique est tenu dans chaque école. Il y est porté le nom de l'élève ayant bénéficié de soins, la date et l'heure de l'intervention, les mesures de soins et d'urgence prises, ainsi que les éventuelles décisions d'orientation de l'élève (retour dans la famille, prise en charge par les structures de soins).

#### d. Les déplacements à l'extérieur:

Pour chaque classe, une trousse de soins de premiers secours est constituée.

Elle doit comporter :

- les consignes sur la conduite à tenir en cas d'urgence ;
- du sérum physiologique ;
- des compresses ;
- des pansements, bandes, écharpe, ciseaux, 1 pince à épiler ;
- la liste des élèves atteints d'une maladie chronique pour lesquels un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) a été mis en place.

Dans le cadre d'un déplacement à l'extérieur, le professeur des écoles l'emporte, ainsi les fiches de renseignements de tous les élèves et les PAI (trousse avec nom, prénom, photo de l'enfant, ordonnance et protocole, médicaments) des élèves concernés.

Seules les sorties qui dépassent le cadre habituel des horaires des cours nécessitent une autorisation écrite des parents.

#### **4. La conduite à tenir :**

Il faut parfois faire appel aux secours d'urgence.

### **PROTOCOLE D'ALERTE AU SAMU EN CAS D'URGENCE**

Face à une situation d'urgence, modalités d'intervention pour l'appel au SAMU (15) par tout adulte de la communauté éducative.

#### **1. OBSERVER**

- Le blessé ou le malade répond-il aux questions ?
- Respire-t-il sans difficulté ?
- Saigne-t-il ?
- De quoi se plaint-il ?

#### **2. ALERTER**

- Composer le 15
- Indiquer l'adresse détaillée (ville, rue...)
- Préciser le type d'événement (chute...)
- Décrire l'état observé au médecin du SAMU
- Ne pas raccrocher le premier
- Laisser la ligne téléphonique disponible

#### **3. APPLIQUER LES CONSEILS DONNÉS**

- Couvrir et rassurer
- Ne pas donner à boire
- Rappeler le 15 en cas d'évolution de l'état

## **Annexe 3 :**

## **Le rôle de la directrice d'école**

*Références : loi n° 2013-595 du 8-7-2013 ;*

*décret n° 89-122 du 24-2-1989 modifié ; arrêté du 28-11-2014*

La directrice est un enseignant qui exerce une fonction supplémentaire. Elle n'est pas la supérieure hiérarchique des autres enseignants, c'est un animateur d'équipe pédagogique, un coordinateur. Elle est l'interlocutrice privilégiée de l'Inspecteur de l'Education Nationale de circonscription et de la Municipalité.

### **I - Responsabilités pédagogiques**

**a. Animation :** La directrice assure la coordination nécessaire entre les enseignants ou ceux qui sont amenés à les remplacer. Elle est aussi membre de l'équipe éducative. Elle préside le conseil des maîtres qu'elle réunit chaque fois qu'elle le juge utile ou que ses membres en font la demande. Elle organise les travaux du conseil des maîtres et en assure le suivi. Elle veille à la tenue régulière des conseils de cycle. La directrice, avec le concours de l'équipe pédagogique, veille à la bonne intégration des stagiaires et des étudiants de l'ESPE (Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education) affectés à l'école dans le cadre de leur formation.

**b. Impulsion :** La directrice diffuse aux maîtres les instructions et programmes officiels, et les documents d'accompagnement pour la mise en œuvre du socle commun de connaissances de compétences et de culture. Elle s'assure des conditions nécessaires à la progression et à l'évaluation des élèves au plan collectif et individuel, et veille à ce qu'un dispositif de soutien, un PPRE (Programme Personnalisé de Réussite Educative) soit défini pour les élèves qui ne sont pas en mesure de maîtriser les connaissances et compétences attendues à la fin d'un cycle d'enseignement ; elle veille aussi à ce que des actions particulières soient prévues pour les élèves allophones inscrits à l'école ; elle détermine et met en œuvre, avec tous les personnels de l'école, les aménagements qui peuvent être nécessaires pour le projet personnel de scolarisation (PPS) des élèves en situation de handicap ou pour le PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé) des élèves dont les difficultés scolaires durables sont la conséquence d'un trouble des apprentissages. Elle réunit l'équipe éducative chaque fois que l'examen de la situation d'un élève l'exige qu'il s'agisse de l'efficacité scolaire, de l'assiduité ou du comportement. Elle impulse, entre les cycles du premier degré et avec le collège, les liaisons nécessaires à la continuité des apprentissages; elle assure la participation de l'école aux actions de coopération et aux projets pédagogiques communs émanant du conseil école-collège. La directrice encourage le travail transversal et les innovations pédagogiques.

**c. Pilotage :** La directrice coordonne l'élaboration du projet d'école. Elle veille à ce qu'il décline les orientations académiques, prenne en compte les spécificités de l'école et prévoie un dispositif d'évaluation. Elle assure le suivi du projet. Elle suscite au sein de l'équipe pédagogique toutes initiatives destinées à améliorer l'efficacité de l'enseignement en cohérence avec le projet d'école. La directrice sensibilise l'équipe pédagogique à la qualité du climat scolaire. Elle suscite si nécessaire, en mobilisant la communauté éducative, toutes initiatives de nature à améliorer le bien-être à l'école.

### **II - Responsabilités relatives au fonctionnement de l'école :**

**a. Admission, accueil et surveillance des élèves :** La directrice procède à l'admission des élèves inscrits par le maire et fournit les documents nécessaires à l'élaboration d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) pour les élèves atteints d'une maladie chronique. Elle délivre le certificat de radiation, en cas de départ, et remet le livret scolaire aux parents. Elle vérifie et signe les conventions qui peuvent être requises pour la scolarisation des élèves en situation de handicap relevant de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) et des élèves à besoins éducatifs particuliers. Elle organise l'accueil et la surveillance des élèves. Elle veille au contrôle des présences, s'assure de la fréquentation régulière de l'école par les élèves en intervenant auprès des familles et en rendant compte, si nécessaire, à l'IA-Dasen (Inspecteur d'Académie-Directeur Académique des Services de l'Education Nationale) des absences irrégulières. Elle recueille auprès, de la commune, les éléments nécessaires à la transition entre les temps scolaire et périscolaire.

**b. Présidence du conseil d'école :** La directrice réunit et préside le conseil d'école, établit l'ordre du jour, rédige le procès-verbal et en assure la diffusion et l'affichage.

**c. Règlement intérieur de l'école :** La directrice organise l'élaboration du projet de règlement intérieur

de l'école en référence au règlement type départemental des écoles et dans le cadre des instructions données par l'IA-Dasen, pour son actualisation ; elle soumet pour avis à l'inspecteur de l'éducation nationale de sa circonscription le projet de règlement intérieur ; elle soumet le projet de règlement intérieur au vote du conseil d'école, en assure la diffusion et l'affichage ainsi que la présentation aux parents des élèves nouvellement inscrits. Elle veille au respect du règlement intérieur par tous les membres de la communauté éducative.

d. Répartition des moyens et organisation des services : La directrice répartit les moyens d'enseignement, les crédits attribués à l'école par la commune, et fixe, après avis du conseil des maîtres, les modalités d'utilisation des locaux scolaires pendant les horaires d'enseignement. Après avis du conseil des maîtres, la directrice répartit les élèves en classes et groupes et arrête le service de tous les enseignants de l'école.

Elle organise le service et contrôle l'activité des personnels territoriaux, pendant leur temps de service à l'école, ainsi que des personnels contractuels affectés à l'école ; elle veille à ce que les agents nommés en contrats aidés au sein de l'école bénéficient pendant leur période de formation de l'aide du tuteur prévu par la réglementation, et établit en tant que de besoin l'« attestation d'expérience professionnelle » prévue par l'article L. 5134-28-1 du code du travail.

e. Sécurité de l'école : La directrice est responsable de la mise en œuvre des dispositions relatives à la sécurité contre les risques d'incendie. Elle est l'interlocuteur de la commission de sécurité. Elle organise les exercices de sécurité obligatoires et actualise le registre de sécurité en lien avec la collectivité propriétaire des bâtiments. Si le même bâtiment abrite deux écoles, une directrice est désignée comme responsable unique de la sécurité. Dans le cadre du conseil des maîtres, elle élabore le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté face aux risques majeurs) et veille à ce qu'une information claire soit donnée aux familles sur les dispositions prises pour faire face aux risques majeurs, et à ce qu'une éducation à la sécurité soit prévue par le projet d'école. Elle diffuse les consignes de sécurité prévues par le règlement intérieur de l'école et veille à leur mise en œuvre ; en particulier, elle doit signaler sans délai au maire de la commune qu'à l'IA-Dasen, les installations ou dégradations des locaux qui pourraient constituer une cause de danger pour les élèves. Elle peut, en cas de nécessité, être amenée à prendre elle-même toutes mesures d'urgence propres à assurer la sécurité des personnes, avant d'en référer au maire et d'en informer, éventuellement, les représentants du personnel au CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail).

### **III Relations avec les parents et les partenaires de l'école**

a. Relations avec la commune : La directrice représente l'institution scolaire auprès de la commune, notamment pour la définition du PEDT (Projet Educatif Territorial); elle peut être amenée à participer à des commissions ou à des groupes de travail dans le cadre de politiques de sécurité publique et de prévention CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance ).

b. Relations avec les parents d'élèves : Elle facilite la participation des parents à l'action éducatrice de l'école en leur diffusant l'information nécessaire. Elle favorise leur implication dans l'élaboration du projet d'école initié par l'équipe pédagogique. Elle veille à ce qu'une réponse soit donnée à leurs demandes d'information et d'entrevues. Elle assure l'organisation des élections des représentants de parents d'élèves au conseil d'école.

c. Participation à la protection de l'enfance La directrice d'école contribue à la protection des enfants en liaison avec les services compétents. Elle participe au repérage des situations d'élèves en danger ou en risque de l'être et organise la réflexion partagée entre les membres de l'équipe éducative. Elle s'assure de l'affichage du numéro du service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger. En lien avec les personnels sociaux et de santé de l'éducation nationale, elle est l'interlocutrice des partenaires (services sociaux, éducatifs, de santé) et des autorités locales. Elle assure la transmission des informations préoccupantes au président du conseil général et des signalements concernant les élèves en danger ou en risque de danger, selon la procédure fixée dans le protocole départemental de protection de l'enfance. Elle veille à ce que soit préservée la qualité des relations entre l'école et les parents concernés par ces situations.